

LA STRATÉGIE BILATÉRALE RELATIVE AUX TOXIQUES DANS LES GRANDS LACS

Nouvelles orientations

Signée en 1997 par Environnement Canada (EC) et la Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis (É.-U.), la Stratégie binationale relative aux toxiques dans les Grands Lacs (SBRTGL ou Stratégie) a fixé des buts pour le Canada et les É. U. en ce qui concerne 12 substances toxiques rémanentes de niveau 1 et a ciblé une liste de

substances de niveau 2 pour lesquelles il fallait prendre des mesures visant à empêcher la pollution. Au cours des dix dernières années, le gouvernement du Canada et celui des É. U., ainsi que les intervenants de l'industrie, du milieu universitaire, des gouvernements provinciaux et des États, des administrations locales, des tribus, des Premières nations et des groupes environnementaux et communautaires se sont employés ensemble à atteindre les buts de la Stratégie. Sur les 17 buts établis en 1997 pour la Stratégie, on en a réalisé 13 et on a accompli des progrès considérables vers l'atteinte des quatre buts restants. Dans le cadre de la Stratégie, EC et l'EPA ont également accepté d'envisager l'ajout d'autres substances qui peuvent représenter un risque pour l'écosystème des Grands Lacs.

Les substances de niveau 1 sont le mercure, les biphényles polychlorés (BPC), les dioxines et les furanes, l'hexachlorobenzène (HCB), benzo(a)pyrène (B(a)P), l'octachlorostyrène (OCS), l'alkylplomb et cinq pesticides, soit le chlordane, l'aldrine et le dieldrine, le DDT, le mirex, et le toxaphène.

LE
POINT
JUIN 2008

Deux nouveaux groupes

Étant donné la profusion des nouvelles substances qu'on a décelées dans les Grands Lacs et signalées, les É.-U. et le Canada ont décidé en septembre 2007 d'étudier un nouveau processus dans le cadre de la SBRTGL, en plus de continuer les travaux de la Stratégie qui visent à réduire les contaminants existants, le cas échéant. Particulièrement, EC et l'EPA des É.-U. ont proposé l'établissement d'un groupe sur les substances et d'un groupe sur les secteurs. Le groupe sur les substances recueillera des renseignements permettant d'identifier les substances toxiques rémanentes qui peuvent représenter une menace pour le bassin des Grands Lacs et étudiera des stratégies de gestion possibles. Le groupe sur les secteurs de la SBRTGL examinera les renseignements sur les secteurs industriels du bassin et étudiera les possibilités pour que le processus de la SBRTGL améliore la gestion des activités environnementales des secteurs industriels, au besoin. Ces groupes travailleront de pair pour identifier les possibilités de prises d'action qui peuvent être accomplies dans le cadre de la SBRTGL. Les nouveaux groupes harmoniseront également leurs efforts sur ce qui suit.

- ◆ Les politiques respectives de gestion nationale des produits chimiques, telles que le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement du Canada et le Chemical Assessment & Management Program (ChAMP) (Programme de gestion et d'évaluation des produits chimiques) des États-Unis.
- ◆ Les considérations du groupe de travail B qui participe à la SBRTGL dans le cadre de la Mise à jour de l'Accord relatif à la qualité des eaux dans les Grands Lacs (ARQEGL), particulièrement ce qui concerne les activités et les nouvelles menaces chimiques énumérées à l'annexe 12.
- ◆ Du côté du Canada, la nécessité d'apporter un soutien et de contribuer à l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) renouvelé, selon lequel les gouvernements du Canada et de l'Ontario s'engagent à élaborer et à mettre en œuvre un programme de gestion rigoureuse des substances chimiques dans le bassin des Grands Lacs d'ici 2010.



Lever du soleil sur le Lac Supérieur ouest.
Photo du Great Lakes Sea Grant Extension Office
de la NOAA

Les précisions sur la façon dont la SBRTGL peut compléter ces programmes et la détermination des projets qui sont appropriées au contexte de la SBRTGL seront les sujets de futures réunions du groupe sur les substances et du groupe sur les secteurs.

Harmonisé avec les politiques de gestion des produits chimiques du Canada et des É.-U.

On s'efforcera de rendre la SBRTGL uniforme aux politiques de gestion des produits chimiques du Canada et des É.-U. Les programmes pertinents de ces deux pays sont décrits ci-dessous.

Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada et l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs

En juin 2007, le Canada a renouvelé l'ACO. L'ACO renouvelé est axé sur la réduction et la gestion des substances chimiques dans le bassin des Grands Lacs au moyen d'efforts qui visent l'élimination des substances rémanentes, biocumulatives et toxiques. Le PGPC du Canada, un programme fédéral lancé en 2006, permet de prendre des mesures face aux produits chimiques qui nuisent à l'environnement ou à la santé du Canada et de ses citoyens. Les priorités du PGPC ont été déterminées dans le cadre de la catégorisation des substances qui figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS), laquelle identifie 4 300 substances qui nécessitent des mesures supplémentaires : 500 de haute priorité, 2 600 de priorité moyenne et 1 200 de faible priorité. Les objectifs principaux du PGPC comprennent ceux qui suivent.

- ◆ Renforcement significatif du régime des substances existantes au moyen de nouveaux renseignements.
- ◆ Intégration des activités du gouvernement, y compris leur coordination avec d'autres lois fédérales telles que la *Loi sur les produits dangereux*, la *Loi sur les aliments et drogues*, et la *Loi sur les produits antiparasitaires*.
- ◆ Établissement de la responsabilité gouvernementale.
- ◆ Renforcement du rôle de l'industrie au moyen de l'identification proactive et la gestion sécuritaire des risques chimiques.

Conformément aux programmes nationaux, le Canada envisagera de cerner les possibilités d'action dans le cadre de la SBRTGL en ce qui concerne les substances et les secteurs dans le bassin des Grands Lacs, d'ici le début de 2009. Lorsqu'on aura déterminé ces possibilités, on prévoit débiter l'étude de diverses solutions de rechange en matière de stratégies de gestion et de réduction avec les intervenants de la SBRTGL (prévue au milieu de 2009).

Mise à jour de l'Accord relatif à la qualité des eaux dans les Grands Lacs

En vertu de l'Accord relatif à la qualité des eaux dans les Grands Lacs (ARQEGL), initialement signée en 1972, le Canada et les É.-U. se sont engagés à restaurer et à maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Modifié en 1978 et en 1987, l'Accord prévoit une approche visant à éliminer les déversements de toute substance toxique rémanente. Au cours de 2006, le Canada et les É.-U. ont mis à jour l'ARQEGL en collaboration avec différents groupes d'intervenants. Les recommandations formulées à partir des résultats de la mise à jour de l'ARQEGL doivent être examinées dans le cadre de la SBRTGL.

- ◆ Élaborer un cadre rigoureux et exhaustif dans le but de déterminer les menaces chimiques pour les Grands Lacs, d'en établir l'ordre de priorité et de produire des rapports connexes, selon l'annexe 12.
- ◆ Tenir des consultations biennales en tant que modèle de gouvernance pour la gestion et la mise en œuvre des activités prévues à l'annexe 1.

On prévoit arrêter la décision du Canada et des É.-U. quand à la modification de l'ARQEGL en 2009.

Chemical Assessment & Management Program (ChAMP)

L'EPA des É.-U. a lancé un nouveau programme, le Chemical Assessment & Management Program (ChAMP) (Programme de gestion et d'évaluation des produits chimiques), pour mettre en place l'engagement des États-Unis établi en vertu de Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP). Le PSP permet l'établissement de mécanismes de partage des renseignements scientifiques nationaux et des pratiques exemplaires en matière d'évaluation et de gestion des produits chimiques. Aux termes de l'entente de PSP, les États-Unis se sont engagés à évaluer et à gérer substances chimiques produites en grandes quantités (PGQ) et en quantités moyennes. Le programme ChAMP repose sur les efforts précédents tels que du programme de l'EPA des É.-U. sur les substances PGQ et du Inventory Update Reporting. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le nouveau programme, consulter le site à l'adresse <http://www.epa.gov/CHAMP/>.

Mandat du groupe sur les substances et du groupe sectoriel

Objectifs

Voici les objectifs du groupe sur les substances et du groupe sur les secteurs.

- ◆ Continuer de travailler dans le but de réduire et d'éliminer les rejets de substances toxiques rémanentes dans les Grands Lacs, afin de protéger et d'assurer la santé et l'intégrité de l'écosystème des Grands Lacs.
- ◆ Identifier les substances toxiques qui peuvent représenter une menace pour la santé et l'intégrité du bassin des Grands Lacs (groupe sur les substances), et déterminer les secteurs qui peuvent avoir une importance pour les Grands Lacs et travailler de pair avec eux (groupe sur les secteurs, en collaboration avec le groupe sur les substances).
- ◆ Étudier des stratégies d'atténuation et déterminer les solutions de rechange en matière de gestion lesquelles visent à s'attaquer au rejet de substances toxiques dans le bassin des Grands Lacs.

Participation

La participation des deux groupes sera ouverte et pourra comprendre des représentants de l'industrie, des organismes à vocation environnementale, du milieu universitaire, des citoyens et des gouvernements fédéral, provinciaux et des États, des Premières nations ainsi que des administrations locales et des tribus. On invitera les membres des groupes à fournir des commentaires sur divers enjeux. On prévoit que les deux nouveaux groupes travailleront à un processus en quatre étapes analogue à celui de la Stratégie initiale, à savoir : recueillir et intégrer les renseignements; analyser les règlements, les initiatives et les programmes pertinents; déterminer les solutions de rechange en matière de gestion; et les stratégies de mise en œuvre. Les deux groupes se rencontreront régulièrement pour aborder les enjeux qui auront été déterminés. La majorité des interactions de groupe auront lieu par courrier électronique et par téléconférence. Des réunions en personnes des deux groupes peuvent également être planifiées de façon à correspondre aux réunions du forum des intervenants de la SBRTGL ou aux réunions du groupe de travail sur l'intégration de la SBRTGL.



Coucher du soleil sur Sandy Lake, Ontario.
Photo de Brad Cumming, Environnement Canada

Responsabilité et établissement de rapports

Les groupes de la SBRTGL sur les substances et les secteurs relèveront des coprésidents de la SBRTGL. Les groupes signaleront les progrès au cours des réunions du groupe de travail sur l'intégration de la SBRTGL et des forums des intervenants, que dirigeront les coprésidents de la SBRTGL, et signaleront les progrès dans le cadre du rapport annuel sur les progrès de la SBRTGL.

Les coprésidents des deux nouveaux groupes sont ceux qui suivent.

- ◆ Coprésidente du groupe canadien sur les substances : Suzanne Easton, EC
- ◆ Coprésident du U.S. Substance Group : Ted Smith, EPA des É.-U.
- ◆ Coprésidente du groupe canadien sur les secteurs: Edwina Lopes, EC
- ◆ Coprésident du U.S. Sector Group : Frank Anscombe, EPA des É.-U.

Progrès accomplis vers les buts

Le tableau qui suit montre les progrès que le Canada et les États-Unis ont réalisés vers les buts dont ils ont convenu dans la SBRTGL. La SBRTGL s'est avérée un forum efficace pour la réduction des substances de niveau 1. Le groupe sur les substances et le groupe sur les secteurs étudieront si un modèle d'intervenants comme la SBRTGL peut être utilisé afin d'aborder la prochaine génération de substances préoccupantes pour le bassin des Grands Lacs.

Substances	Buts	Progrès
Pesticides de niveau 1	Canada : En 1997, le Canada a signalé que les cinq pesticides de niveau 1 n'étaient ni utilisés, ni produits, ni rejetés.	Buts atteints : L'EPA et EC ont confirmé que toutes les utilisations de pesticides de niveau 1 avaient été annulées et que les installations de production avaient été fermées.
	États-Unis : En 1998, les É.-U. ont confirmé que les cinq pesticides de niveau 1 n'étaient plus rejetés dans le bassin des Grands Lacs.	
OCS	Canada : En 1997, a signalé que l'OCS n'était plus utilisé, ni produit, ni rejeté.	But atteint : En 2000, EC a conclu qu'aucun rejet n'a été signalé en Ontario.
	États-Unis : Ont confirmé en 1998 que l'OCS n'était plus utilisé ni rejeté dans le bassin des Grands Lacs.	But atteint : L'EPA a conclu que le but avait été atteint
Alkylplomb	Canada : En 2000, a réduit de 90 % l'utilisation, la production et le rejet de l'alkylplomb.	But atteint : Réduction de plus de 98 % des sources, des utilisations et des rejets entre 1988 et 1997 en Ontario.
	États-Unis : Ont confirmé en 1998 que l'alkylplomb n'était plus utilisé dans la composition de l'essence automobile.	But atteint : En 2000, l'EPA a confirmé que l'alkylplomb n'était plus utilisé dans la composition de l'essence automobile. La NASCAR a accepté d'éliminer progressivement l'utilisation de l'alkylplomb dans le carburant à indice d'octane élevé d'ici 2008.
Dioxines et Furanes	Rejets du Canada : En 2000, les rejets dans le bassin des Grands Lacs avaient diminués de 90 %.	But atteint : Réduction de 89 % (228 grammes) des rejets totaux dans le bassin des Grands Lacs depuis 1988.
	Rejets des États-Unis : En 2006, les rejets (dans l'air à l'échelle du pays et dans les eaux des Grands Lacs) avaient diminués de 75 %.	But atteint : Réduction de 89 % depuis 1987.
Mercure	Rejets du Canada : En 2000, les rejets dans le bassin des Grands Lacs avaient diminués de 90 %.	But atteint : Environ 90 % de réduction entre 1988 et 2006.
	Rejets des États-Unis : En 2006, les rejets (dans l'air à l'échelle du pays et dans les eaux des Grands Lacs) avaient diminués de 50 %.	But atteint : Réduction estimée à plus de 50 % depuis 1990.
	Utilisation par les États-Unis : En 2006, diminution de 50 %.	But atteint : Réduction estimée à plus de 50 % entre 1995 et 2003.
HCB	Rejets du Canada : En 2000, réduction de 90 % des rejets dans le bassin des Grands Lacs.	Réduction approximative de 73 % en Ontario depuis 1988.
	Rejets des États-Unis : En 2006, réduction des rejets dans le bassin des Grands Lacs.	But atteint : Réduction des émissions d'environ 8 519 lb (3 872 kg) en 1990 à 2 911 lb (1 323 kg) en 1999.* Réduction additionnelle de 28 % entre 1999 et 2002.
B(a)P	Rejets du Canada : En 2000, les rejets dans le bassin des Grands Lacs avaient diminués de 90 %.	Réduction approximative de 52 % en Ontario depuis 1988.
	Rejets des États-Unis : En 2006, réduction des rejets dans le bassin des Grands Lacs.	But atteint : Réduction approximative de 77 % dans les États des Grands Lacs de 1996 à 2001.
BPC	Canada : En 2000, la réduction des BPC à forte concentration (>1 % de BPC), qui avaient été ou qui étaient alors utilisés, avait atteint 90 %. Destruction accélérée des déchets entreposés de BPC à forte concentration.	But atteint : Tout au long de 2006, 90 % des BPC de forte concentration (Askarel > 1 %, 10 000 ppm) en stockage en Ontario ont été détruit, par rapport à 1993.
	États-Unis : En 2006, la réduction à l'échelle nationale des BPC à forte concentration (>500 ppm de BPC) utilisés dans le matériel électrique avait atteint 90 %.	Tout au long de 2006, on réduit de près de 70 % les BPC de forte concentration en service en Ontario depuis 1989. Les États-Unis ont réduit la quantité de matériel qui utilise des BPC à forte concentration en service, mais n'ont pas suffisamment de données pour déterminer précisément les progrès vers le but. Selon les données annuelles sur l'élimination, à la fin de 2005, on estimait à 73 000 le nombre de transformateurs contenant des BPC et à 1 290 000 le nombre de gros condensateurs toujours en usage aux É.-U. Cependant, selon la base de données sur l'enregistrement des transformateurs contenant des BPC (mise à jour en août 2006), environ seulement 14 700 transformateurs contenant des BPC ont été enregistrés auprès de l'EPA.

* Il est impossible d'utiliser les réductions pour obtenir une réduction précise des émissions HCB depuis 1990, par suite d'incohérences dans les catégories de sources et les inventaires des émissions de 1990 et de 1999.

Sources : (Pour le mercure, les BPC, les dioxines et les furanes, l'HCB et le B(a)P), US EPA, 2007. *Draft SBRTGL 2007 Progress Report*. Décembre 2007, accès : <http://www.epa.gov/glnpo/bns/>; (Pour l' OCS) US EPA, 2000. *Great Lakes Binational Toxics Strategy Octachlorostyrene (OCS) Report Stage 3*; (Pour l'alkylplomb et les pesticides de niveau 1) US EPA 2002. *Great Lakes Binational Toxics Strategy, 2001 Progress Report*, accès : www.binational.net.

Pour plus de renseignements sur la Stratégie binationale relative aux toxiques dans les Grands Lacs et sur les objectifs de réduction, consultez les sites www.epa.gov/glnpo/bns ou www.binational.net.

